

HEX5 MITE

COMMERCIAL

contre les teignes dans les oreilles des chiens et des chats.

Solution

À L'USAGE EXCLUSIF DES VÉTÉRINAIRES

GARANTIE

D-Trans Alléthrine 0,06%

Butoxyde de pipéronyle 0,50%

No. D'HOMOLOGATION 12037

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI.

Contenu net: 454.6mL.

ORMOND

VETERINARY SUPPLY LTD.

574 SHAVER RD ANCASTER ONTARIO L9G 3K9

1-800-263-9258

MODE D'EMPLOI:

Bien nettoyer le canal de l'oreille. Faire pénétrer 5 à 10 gouttes dans le canal, une fois par jour , pendant 3 à 4 jours. Au besoin, répéter le traitement après deux semaines.

PREMIERS SOINS:

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou le nom et le numéro d'homologation du produit antiparasitaire lors de toute visite chez le médecin ou le vétérinaire. Administrer un traitement symptomatique.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

PRÉCAUTIONS:

Cesser le traitement en cas d'effets secondaires persistants, tels qu'irritation ou inflammation localisée.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

ÉLIMINATION:

1. Vider à fond le contenant de son produit dans l'applicateur .
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement anisi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

BIEN SECQUER

AVANT L'EMPLOI

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))